GICAM
GROUPEMENT INTER-PATRONAL DU CAMEROUN
Newsletter
Ouvert et à l'écoute, agissant et uni, fort et respecté
Edition janvier-février 2012

Sommaire

UN BILAN D'ÉTAPE EN DEMI-TEINTE

LA CONVENTION COLLECTIVE DU COMMERCE EN NEGOCIATION

REUNION SUR LE CODE DES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT

FRITZ NTONE NTONE REÇOIT LE GICAM

LE GICAM CHEZ LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU LITTORAL

LE GICAM FACE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET A L'AMBASSADEUR DE COTE D'IVOIRE

PROMOTION DE LA SOUS-TRAITANCE

PREMIERE EDITION 2012 DES DINERS-DEBATS

LE GICAM ET LE DROIT D'AUTEUR

SFI VEUT TRAVAILLER AVEC LE GICAM

BCA/GIZ : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU MENU

LE DIALOGUE AU SERVICE DE L'ECONOMIE

ENTREPRISES CAMEROUNAISES DE SERVICES : QUELLE PLACE DANS LA CEMAC ?

CAMEROUN – CDE : ON SCRUTE L'AVENIR

DOUANES-ENTREPRISES : LE TEMPS DES CONTRATS DE PERFORMANCE

Contacts :

Tél : (237) 33 42 31 41/ 33 42 64 99
Fax : (237) 33 43 38 80
Mail : gicam@legicam.org

DIALOGUE SECTEURS PUBLIC-PRIVE

Le GICAM joue sa partition

Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun était aux avant-postes de la concertation tenue le 29 février 2012 à Yaoundé.

Promesse tenue pour le Gouvernement. Il y a environ un mois, le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Emanuel Nganou Djoumessi, promettait au président du GICAM, André Fotso, qu'il organiserait une concertation avec le secteur privé. La concertation du 29 février dernier a été la traduction dans les faits de cette promesse. Et comme il fallait s'y attendre, le GICAM a tenu les premiers rôles au cours de cette journée de concertation.

D'abord par sa représentativité : l'on a pu ainsi voir, assis côte à côte, André Siaka et André Fotso, l'ancien et le nouveau président du GICAM. Sans compter la forte délégation du Groupement également présente.
Ensuite, par sa contribution à l'animation de la journée, aux réflexions et, naturellement, à l'élaboration des propositions du secteur privé au Gouvernement en vue de la relance de la croissance. A ce titre, il convient de relever que les présidents André Siaka et André Fotso ont chacun dirigé l'un des quatre ateliers mis sur pied lors de cette journée. André Siaka a présidé l'atelier sur l'apport des opérateurs privés pour accélérer la croissance et André Fotso celui sur les niches de croissance à promouvoir.

Dans son exposé comme au terme des échanges, le secteur agricole est apparu comme la première niche de croissance. Il a été identifié les filières telles que celles du coton, de l'huile de palme, de la banane, du cacao et du café, du thé, les filières hévéicole, avicole, des céréales, tubercules et légumineuses. A côté de cela, l'orateur a évoqué les filières de la pêche, de l'élevage et des mines.

Dans le secteur secondaire, l'agro-industrie et l'industrie chimique ont été mises en avant.
Dans le secteur tertiaire, ce sont le tourisme, les technologies de l'information et de la communication ainsi que le secteur immobilier qui l'ont été.

Au terme des échanges de ce dernier atelier, les mesures ci-après ont été proposées : la promotion des agropoles, la facilitation et la sécurisation de l'accès à la terre, l'aménagement des zones agricoles, la création d'une mission d'aménagement des zones agricoles, le développement des infrastructures socio-communautaires, la facilitation de l'accès aux intrants-semences, engrais-produits phytosanitaires, la réforme du CENEEMA et l'implication des écoles d'ingénieurs spécialisées pour impulser la mécanisation et l'irrigation agricoles, l'encadrement technique des acteurs à travers la promotion des centres de formation et de l'auto-emploi (pôles de croissance, clusters, filières de croissance, …)

L'atelier présidé par André Fotso a par ailleurs proposé la facilitation de l'accès au crédit, la promotion des moyennes et grandes exploitations, l'établissement d'une cartographie des terres arables en tenant compte des ressources du sous-sol, la mise en place d'un mécanisme de garantie des prix, la promotion et le marketing à l'extérieur des productions d'exportations. Après cette présentation purement transversale, le groupe conduit par le président André Fotso a fait des propositions de filières porteuses et de mesures spécifiques à prendre pour relancer l'économie nationale, secteur par secteur.

Les échanges du 29 février 2012 ont aussi réuni des représentants d'autres patronats et associations, notamment MECAM, ECAM, APECCAM, SYNDUSTRICAM…, des responsables des chambres consulaires comme la CCIMA…, des partenaires financiers et techniques du gouvernement camerounais comme la Banque mondiale, l'Union européenne, le PNUD…et des universitaires, entre autres.

Des propositions concrètes ont été faites au Gouvernement sur les plans du financement de l'économie, du développement des infrastructures, de l'intégration régionale…En droite ligne avec l'une des recommandations du secteur privé au Gouvernement, un comité de suivi (secteurs public-privé) a été mis en place et ses missions définies. Ce comité de six membres bénéficiera de l'expertise des présidents André Siaka et André Fotso qui en sont membres.

Cameroon business forum : un bilan d'étape en demi-teinte

Les travaux de la troisième session du Cameroon Business Forum se sont déroulés le lundi 05 mars 2012 à l'hôtel SAWA de Douala sous la présidence de Monsieur Philémon Yang, Premier ministre, chef du Gouvernement. Articulée autour du thème central "Entreprendre dans un environnement des affaires simplifie", cette plateforme privilégiée de dialogue des secteurs public et privé a permis aux acteurs de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations arrêtées à l'issue de la deuxième session, d'échanger sur des thèmes d'actualité et de s'accorder sur les réformes à engager ou à poursuivre en 2012 dans l'optique de l'amélioration du climat des affaires au Cameroun.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations de la deuxième session, il est ressorti que 37 recommandations sur 48 retenues ont été exécutées ou ont connu un début d'exécution. Sur les 03 recommandations qui incombaient exclusivement au secteur privé, 02 ont été entièrement exécutées dont celle portant sur la vulgarisation de l'arbitrage qui incombait au GICAM. La dernière qui portait sur la révision de la procédure SGS et du certificat d'assurance reste en instance et devrait connaître un meilleur sort cette année à travers les actions du comité FAL. Les participants ont observé que le rythme de réformes, bien qu'encourageant, reste insuffisant. Il ne s'est traduit que par le gain de 12 places sur le classement Doing Business de la Banque mondiale.

Les échanges sur les priorités actuelles ont été introduits par trois exposés liminaires :

M. Laurent Esso, ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a, dans un exposé portant sur la facilitation du règlement des litiges commerciaux dans le contexte des reformes OHADA, rappelé la structure des actes uniformes constituant le traité OHADA et a annoncé quelques mesures envisagées pour opérationnaliser les chambres spécialisées en matière de contentieux commercial ;

Mme Jacqueline Koung A Bissike, ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières a, dans son intervention portant sur l'état des lieux et perspectives des réformes foncières au Cameroun, rappelé les enjeux liés à la sécurisation de l'accès à la propriété foncière. Elle a en outre annoncé la réalisation prochaine d'un système géodésique de référence et des plans cadastraux locaux modernes à travers un programme de modernisation du Cadastre (PAMOCA) qui bénéficie d'un important appui financier de la BAD ;

le troisième et dernier exposé a été celui de M. Alamine Ousmane Mey, ministre des Finances et portait sur la dématérialisation des procédures douanières et fiscales ;

Les préoccupations soulevées par les participants ont porté sur la lenteur observée dans l'exécution des décisions de justice, dans le traitement des recours gracieux en matière de litiges fonciers, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes, les difficultés d'accès à la cour commune de Justice et d'Arbitrage OHADA d'Abidjan, le paiement de la dette intérieure et sur l'insuffisance des capacités organisationnelle des entreprises.
Le troisième temps de cette rencontre a été l'occasion pour les participants d'adopter une quarantaine de recommandations parmi lesquels figurent en bonne place la nécessité de finaliser les textes d'application sur le régime du ré investissement avant mai 2012, la désignation des magistrats pour les chambres spécialisées, l'informatisation des RCCM de Yaoundé et Douala, l'élaboration d'un code foncier et domanial, l'élaboration d'une stratégie pro active de promotion des investissements, la finalisation des codes sectoriels de la Charte des investissements ainsi que de la loi sur les zones économiques, la désignation des responsables de la CDC, et la mise en place d'une plateforme de concertation des acteurs du secteur privé.

La convention collective du commerce en negociation

Sur convocation de sa présidente, la Commission paritaire de négociation de la Convention collective du Commerce s'est réunie le 12 janvier et le 17 février 2012 au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Commencées en 2011, les négociations tripartites en vue de la révision de ladite convention à laquelle le Groupement prend une part très active interviennent 6 ans après la dernière révision de mars 2007.

Réunion sur le Code des incitations à l'investissement

Organisée le 12 Janvier 2012 au MINEPAT, cette concertation a permis au secrétaire exécutif du GICAM de suggérer une coordination entre les ministres pour mettre un terme aux blocages qui empêchent la finalisation de ce dossier. Il est en outre nécessaire de dépoussiérer ce Code en gardant à l'esprit les travaux sur les codes sectoriels et sur les zones économiques.

Fritz Ntone Ntone reçoit le GICAM

Le 18 janvier 2012, le délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, M. Fritz Ntone Ntone, a reçu en audience le Conseil exécutif du GICAM. Les échanges ont porté sur la nécessaire collaboration entre les deux structures en vue notamment d'un développement harmonieux et concerté de la capitale économique.

Le GICAM chez le gouverneur de la region du littoral

Le 24 janvier 2012, le gouverneur de la région du Littoral a reçu en audience le Conseil exécutif du GICAM. Cette rencontre a donné lieu à de précieux échanges relatifs à l'importance du maintien des contacts et des échanges d'informations entre les deux parties.

Le GICAM face aux membres du gouvernement et à l'ambassadeur de Côte d'Ivoire

A la suite des demandes qui leur avaient été adressées, le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le ministre de l'Eau et de l'Energie, l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Cameroun, le ministre des Finances et le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ont tour à tour reçu en audience le Conseil exécutif du GICAM les 25 et 26 janvier 2012.

Les représentants du secteur privé ont ainsi pu passer au gouvernement un message en trois points : densifier et structurer davantage le dialogue secteurs public/privé (qui a rapidement donné lieu à la concertation du 29 février à Yaoundé) ; avoir une politique volontariste pour accélérer la croissance, en vue de gagner un point de croissance chaque année dès 2013 et atteindre une croissance à deux chiffres à l'horizon 2020 ; enfin, œuvrer à travers la réévaluation de certains codes sectoriels à l'amélioration du climat des affaires.

L'ambassadeur de Côte d'Ivoire a, pour sa part, milité pour le développement des relations économiques entre son pays et le Cameroun.

Promotion de la sous-traitance

Le 25 janvier 2012, s'est tenue dans les services du Premier ministre, une réunion sur l'examen du projet de circulaire portant instructions relatives à la promotion de la sous-traitance dans les contrats de partenariat et les régimes d'incitation à l'investissement. Il s'agissait de faire des observations sur le projet de circulaire que le Premier ministre va adresser à ses collaborateurs pour les instruire de tenir compte des préoccupations liées à la sous-traitance dans les contrats de partenariat.
M. Vincent KOUETE, économiste principal, représentait le GICAM à cette réunion.

Premiere édition 2012 des diners-debats

La 1ère édition des dîners-débats du GICAM (à laquelle ont assisté de nombreux adhérents) a eu lieu le 1ère février dernier au siège de notre groupement. Le thème était « Loi de Finances 2012 : imprévisibilité et dialogue de sourds, quelles perspectives pour la politique fiscale et douanière du Cameroun ? »

Mme Minette Libom Li Likeng (directeur général des Douanes), M. Alfred Bagueka Assobo (directeur général des Impôts) et M. Guy Honoré Tchente (membre du onseil exécutif du GICAM et président de l'ordre national des Conseils Fiscaux du Cameroun) étaient les trois conférenciers. M. Roger Melingui (ex-ministre du Budget) en était le modérateur.

Les trois conférenciers ont respectivement présenté leurs exposés sur « les perspectives de la politique douanière et ses innovations en 2012 », « l'approche pragmatique de la loi fiscale et les innovations fiscales en 2012 » et « les contraintes et les attentes des entreprises ». Les questions/réponses qui ont suivi ces exposés ont permis à tout un chacun d'être suffisamment édifié sur cette Loi de finances 2012.

Grégoire Owona reçoit le GICAM

Pour sa première sortie à Douala en sa qualité de ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona a réservé sa 1ère séance de travail, jeudi 23 février dernier, au GICAM dont il a félicité par ailleurs le nouveau Conseil exécutif. « Mettons-nous dans la perspective de résoudre les problèmes des entreprises en vue de garantir la paix sociale. Le chef de l'Etat et le Gouvernement attendent, par ma modeste voix, des propositions pour permettre aux employeurs de trouver leur compte tout en permettant à la société de se développer dans la paix et la cohésion sociale. »
Le président du Conseil exécutif du GICAM, André Fotso, qui était accompagné pour la circonstance du vice-président, Pascal Rebillard et des conseillers Marème Malong, Gérard Bouteloup, Henri Fosso, Amadou Gueye et Charles Kooh II, a rappelé les éléments-clés du projet par lequel sa liste a été élue le 21 décembre 2011, souhaitant de la part des pouvoirs publics une politique volontariste devant déboucher en 2020 à une croissance à deux chiffres pour l'économie camerounaise.
Au terme d'échanges francs, le ministre a proposé, dans les plus brefs délais, l'organisation d'une rencontre tripartite à Yaoundé entre le GICAM, le ministère du Travail et le ministère en charge de l'Emploi pour régler rapidement des questions liées à l'emploi des jeunes. Tous ont convenu que la prospérité était la clé de la paix sociale.

Le GICAM et le droit d'auteur

Le ministre des Arts et de la Culture (MINAC), Mme Ama Tutu Muna, a présidé au sein de son département ministériel à Yaoundé, jeudi 16 février 2012, une réunion d'information et de sensibilisation des grands usagers du droit d'auteur à laquelle était convié le GICAM. Mme le Ministre a voulu rappeler les nouvelles attributions du ministère dont elle a la charge, entre autres la protection et la promotion du patrimoine artistique ; indiquer les dernières modalités de recouvrement de la redevance due au titre du droit d'auteur et des droits voisins et rappeler les dispositions prises afin que « les paiements soient effectués non pas entre les mains d'une société de gestion collective ou en espèces auprès de certains individus, mais par virement, chèque ou espèces dans un compte séquestre spécialement ouvert pour ces opérations ».
Le secrétaire exécutif du GICAM a souhaité qu'au-delà de la sensibilisation, des mesures soient prises au niveau du MINAC et des sociétés de gestion collective pour ne pas troubler la sérénité des opérateurs économiques (qui reçoivent souvent des visites intempestives d'individus menaçant de violenter des responsables ou de sceller leurs comptes), en trouvant un interlocuteur unique qui échangera avec les sociétés en vue d'un recouvrement organisé de la redevance.

SFI veut travailler avec le GICAM

Relancer le Business Adversory Services en lui donnant plus d'entrain, faire du Cameroon Business Forum (CBF) une réussite totale et un nouveau départ pour la dynamique des relations entre les secteurs public et privé, œuvrer ensemble pour une croissance du Cameroun à deux chiffres des 2020 à travers l'identification des niches de croissance et le gommage des entraves au développement des PME, relancer auprès des entreprises cibles le Business Edge déjà présenté en octobre 2010 en vue de faire profiter aux PME camerounaises des meilleures mesures de financement et de formation de leurs dirigeants. Voilà quelques-unes des suggestions ayant émergé des échanges du 21 février dernier à Douala entre l'équipe de la Société financière internationale (SFI, filiale du groupe de la Banque mondiale) et une délégation du Conseil exécutif du GICAM conduite par le président, André Fotso et comprenant, entre autres, Charles Kooh II et Henri Fosso, conseillers. D'autres pistes ont également été explorées pour un meilleur environnement du climat des affaires au Cameroun et pour un financement efficace su secteur agricole, l'une des meilleures niches de croissance.

BCA/GIZ : la lutte contre la corruption au menu

Fruit du partenariat entre la coopération allemande (GIZ) et le Business council for Africa (BCA), cette manifestation avait pour but de rassembler les entreprises dans le cadre d'une coalition contre la corruption. Pour le moment, les entreprises membres (au Cameroun) sont essentiellement anglo-saxonnes. Compte tenu de ce que la prospérité des affaires requiert une gouvernance d'entreprise, l'objectif est de contribuer à l'émergence d'un environnement des affaires propice aux investissements et fiable à travers une coalition d'entreprises contre la corruption.

Le dialogue au service de l'economie

La Banque mondiale a organisé une rencontre technique avec huit organisations locales représentatives dans le but d'évaluer les politiques et les institutions que les états peuvent contrôler. L'hypothèse de départ est que si un pays gère de manière efficace ses propres ressources, il peut également gérer convenablement les ressources issues de l'aide au développement (prêts et dons). Il était donc question de mesurer la performance des politiques et du cadre institutionnel pour identifier ce qui peut facilement favoriser une croissance durable et réduire la pauvreté. Les personnes invitées à cette réunion ont par conséquent échangé sur la gestion économique, sur les politiques structurelles, sur la gestion du secteur public et les institutions pour trouver un indice d'allocation de ressources et ce en vue d'une gestion efficace de l'économie.

De nouveaux codes sectoriels en finalisation

Depuis le 15 février 2012, le ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique a entamé l'examen des codes sectoriels d'incitation aux investissements dans les secteurs industriels prioritaires. L'exercice s'inscrit dans le cadre de l'adoption des textes d'application de la loi N°2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des investissements en République du Cameroun. Le programme initial prévoit l'examen de 21 textes dont 15 codes sectoriels et 6 textes organisant des institutions spécialisées.

A fin février 2012, quatre codes avaient déjà fait l'objet d'un examen : le code sur les matériaux de construction , le code sur les emballages , le code sur les services industriels et le code sur les industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques.

L'examen de ces quatre premiers textes a mis en évidence la nécessité de s'accorder sur certains aspects pour conférer à l'exercice une plus grande pertinence. Il est apparu en particulier la nécessité de procéder à une évaluation et à une harmonisation préalable des dispositifs incitatifs de l'Etat. L'administration fiscale ne reconnaît aujourd'hui que l'existence d'un nombre limité de régimes incitatifs (régime du code gazier et pétrolier, régime du code minier, régime du réinvestissement, régime des contrats de partenariat public-privé, régime des projets structurants, régime des produits à fort impact social tels que les médicaments et les équipements hospitaliers, les livres). Elle a, au travers des lois de finances, vidé de leur substance certains dispositifs antérieurs tels que les zones franches industrielles et le régime du code d'investissement. Une concertation approfondie entre le MINIMIDT, le MINFI et le MINEPAT paraît de ce fait indispensable pour arrêter le cadre général des incitations que l'Etat entend accorder aux investisseurs.

Dans le même ordre d'idées, une importante restructuration de la présentation de l'ensemble des documents semble indispensable. Il a été admis la nécessité d'évacuer, dans les projets de texte, les principes déjà acquis à travers la Charte et de se focaliser sur la délimitation des secteurs, les conditions d'éligibilité et les incitations.

La problématique de l'impact des incitations envisagées sur les entreprises déjà en activité reste cependant une question ouverte. Les codes sectoriels ne concernent ces dernières que dans la mesure où elles réalisent un investissement nouveau (renouvellement, extension ou création d'une nouvelle activité). Il subsiste donc un risque de voir les incitations préconisées créer une concurrence déloyale au profit des nouveaux investisseurs.

Sur un autre plan, le cadre institutionnel de gestion des incitations reste à préciser. Les différents textes déjà examinés font référence à des administrations différentes existantes ou à créer. Cette question mérite une réflexion spécifique au cours de laquelle un audit des dispositifs institutionnel antérieurs devrait être envisagé ainsi qu'une participation plus marquée du secteur privé dans la gestion des institutions à venir.

Au demeurant, la pertinence de la Charte elle-même a parfois été remise en cause. De fait, elle avait été élaborée en 2002 dans un contexte où l'idéologie économique prédominante était l'apologie du libre échange et de l'économie libérale. Il ne serait pas superflu de penser à un repositionnement de ces outils dans le concept actuel où l'on recherche de plus en plus le juste équilibre entre l'interventionnisme étatique et le marché.

Entreprises camerounaises de services : quelle place dans la CEMAC ?

Le Groupement a pris part le 13 janvier 2012 à la CCIMA, à l'atelier de validation de l'étude sur « l'évaluation de la présence des entreprises camerounaises de services dans la sous-région CEMAC ». Commise par le ministère de Commerce, cette étude s'inscrit dans la perspective de la conclusion définitive des APE régionaux et l'entrée en vigueur de l'APE intérimaire. L'étude présente d'une manière détaillée les différentes opportunités qu'offre le secteur des services aux opérateurs économiques camerounais désireux d'explorer les marchés CEMAC ainsi que les contraintes à leur épanouissement. Il ressort de l'étude que les entreprises camerounaises de services installées tant au Cameroun que dans les pays de la sous-région, interviennent dans les 12 domaines de services traditionnellement identifiés par l'OMC. Les domaines les plus porteurs sont : le tourisme, le transport, les services aux entreprises (comptabilité et maintenance industrielle), les services immobiliers de location et l'éducation (particulièrement l'enseignement supérieur privé professionnel) et le BTP. Les principales difficultés rencontrées par les opérateurs sont liées à l'absence de financements, aux difficultés d'obtention des agréments, à la concurrence de grands groupes internationaux, à l'insuffisance d'encadrement par l'administration camerounaise et aux contraintes liées à l'environnement des affaires en général.

CAMEROUN – CDE : on scrute l'avenir

En vue de l'implémentation de l'accord de partenariat entre le Cameroun et le CDE, le Groupement a pris part le 19 janvier 2012 au MINEPAT, à la présentation du plan d'action prioritaire du Programme d'appui pour le développement du secteur privé (PADSP) du Cameroun sur l'année en cours. Sept clusters sont envisagés selon ce plan d'action. Un appel à proposition national sera lancé pour identifier les opportunités les plus favorables. Les filières retenues seront celles au sein desquelles existent déjà une réelle capacité de développement et d'organisation. Le budget global est de 6 000 000 euros, dont 600 000 euros en cofinancement (CDE/MINPMEESA) déjà disponibles pour la première année. La recherche d'autres partenariats intéressés à rejoindre le processus est envisagée. Le mode opérationnel des clusters prévoit une bonne implication du secteur privé.

Douanes-entreprises : le temps des contrats de performance

Le GICAM a assisté à la 7ème cérémonie d'évaluation trimestrielle des contrats de performance le 24 février 2012 à l'ex direction générale des douanes. Présidée par Madame le DGD, cette activité a consisté à évaluer les contrats « opérateurs » passés avec 20 entreprises ainsi que les contrats d'objectif signés avec 3 bureaux de douanes. A cette occasion, il leur a été décerné des lettres de félicitations par Mme le DGD.

Suivant la présentation du chef de la cellule des risques, 7 entreprises sur les 20 ont valablement rempli leur contrat dont la 1er, SABC, avec 22% de taux de réalisation et qui bénéficie ainsi de 80% de marchandises qui passent en circuit bleu. FERMENCAM, 22% de réalisation, 50 % de circuit bleu ; ADER, 82%, 50 % de circuit bleu ; CONGELCAM 110% de réalisation et 70% de circuit bleu ; DEELITE 101% de réalisation et 60% de circuit bleu ; SOCAPALM 100% de réalisation et 60% de circuit bleu ; SOREPCO 100% de réalisation et 70 % de circuit leu.

Pour rappel, les contrats opérateurs dont l'évaluation repose sur 6 indicateurs de performance (célérité, anticipation, taux du contentieux, taux d'impayés, rendement par déclaration, récurrence du contentieux) permettent aux entreprises de bénéficier de facilités dont le circuit bleu et, plus tard, le crédit d'enlèvement, encore en étude. Il permet également à la douane de promouvoir la célérité dans les opérations de dédouanement, de sécuriser les recettes douanières et de contribuer à réduire les délais de passage au port de Douala.